Nations Unies S/2017/1087

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités menées par le Groupe de travail pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Fodé **Seck**

17-23119 (F) 281217 281217

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 21 décembre 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Rapport sur les activités menées par le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017

I. Introduction

1. Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a été créé pour faire suite à la Déclaration du Président du Conseil de sécurité, adoptée le 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3).

2. L'Ambassadeur et Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Fodé Seck, a été nommé Président dudit Groupe pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

3. Le présent rapport décrit le déroulement et le contenu des réunions que le Groupe de travail a tenues pendant cette période et au cours desquelles il a examiné, conformément à son mandat, plusieurs questions relatives au maintien de la paix et relevant des attributions du Conseil.

II. Réunions du Groupe de travail tenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017

4. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, le Groupe de travail a continué de promouvoir la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays contributeurs de troupes et de personnel de police et le Secrétariat, en particulier en vue d'améliorer la coordination entre les différentes composantes des opérations de maintien de la paix et d'examiner des questions thématiques importantes, relatives au maintien de la paix. Il a tenu une réunion d'organisation et cinq réunions thématiques avec des pays contributeurs de troupes et de personnel de police.

5. En 2017, le Groupe de travail s'est penché sur les thèmes suivants :

a) Développer des synergies pour la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique : comment l'ONU, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux peuvent-ils renforcer leur partenariat stratégique ?

b) Maintien de la paix et renseignement : collecte et analyse d'informations : mise à jour et commentaires du Secrétariat de l'ONU sur l'élaboration d'un cadre de politique ;

c) Renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : quels défis, quelles perspectives ?

d) Réunion spéciale avec les pays contributeurs de troupes et de personnel de police sur la réforme des opérations de maintien de la paix ;

e) Amélioration du dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police.

A. Développer des synergies pour la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique : comment l'ONU, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux peuvent-ils renforcer leur partenariat stratégique ?

6. Le 26 avril 2017, le Groupe de travail a organisé une réunion conjointe avec le Groupe de travail ad hoc sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique sur le thème « Développer des synergies pour la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique : comment l'ONU, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux peuvent-ils renforcer leur partenariat stratégique ? ».

7. Au cours de cette réunion, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix, El Ghassim Wane, le Président de la Commission de Consolidation de la paix, l'Ambassadeur Cho Tae-yul, et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Tete António, ont fait des exposés.

8. Dans son adresse, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires politiques a appelé au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité, en affirmant que l'Organisation africaine ainsi que ses communautés économiques régionales ont su démontrer leurs capacités à répondre aux défis dans ce domaine. À ce sujet, il a tenu à saluer, entre autres, le travail remarquable de la Mission de l'Union africaine en Somalie ainsi que la collaboration fructueuse entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ce qui a contribué au règlement efficace de la crise postélectorale en Gambie.

9. En outre, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires politiques est revenu sur le soutien des Nations Unies aux organisations régionales et a affirmé que les consultations conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine devraient permettre une meilleure coordination des efforts en vue de la prise de décisions concertées dans le domaine de la pérennisation de la paix en Afrique.

10. Pour sa part, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a soutenu que le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine gagneraient à travailler en étroite collaboration pour accroitre leur chance de réussite dans le champ complexe du maintien de la paix.

11. Il a exhorté l'Union africaine, notamment lors du 27e Sommet de l'Union africaine, tenu à Kigali en 2016, à poursuivre le travail entamé pour concrétiser sa décision de financer à hauteur de 25 % d'ici à 2020 ses opérations dans le domaine de la paix et de la sécurité et de s'approprier le rôle de garant de la paix et de la sécurité en Afrique.

12. Le Président de la Commission de Consolidation de la paix a insisté sur l'importance de prendre en compte les causes profondes des conflits dans les efforts de pérennisation de la paix et exprimé son souhait de travailler, dans le cadre de son mandat, avec toutes les organisations régionales et sous régionales, en particulier l'Union Africaine, la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le G5 Sahel.

13. L'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a salué l'adoption de la résolution 2320 (2016) du Conseil de sécurité, souligné le caractère stratégique de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et insisté sur la complémentarité et le nécessaire partage du fardeau entre les deux organisations.

14. Au cours des débats, des délégations ont souligné, notamment :

a) L'importance de l'appropriation nationale pour l'établissement et la consolidation de la paix ;

b) L'importance de rendre plus effectif le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales ;

c) Le besoin de perfectionner les instruments régionaux et sous régionaux de médiation et de prévention, ainsi que de renforcer les synergies entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans les efforts de pérennisation de la paix en Afrique ;

d) L'importance du respect du droit international et des droits de l'homme dans le renforcement de cette coopération ;

e) L'importance d'un partenariat plus solide entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, matérialisé à travers, notamment, un dialogue constant ainsi que davantage d'interactions entre la Commission de consolidation de la paix et les organes compétents de l'Union africaine.

B. Maintien de la paix et renseignement, collecte et analyse d'informations : mise à jour et commentaires du Secrétariat sur l'élaboration d'un cadre de politique

15. Le Groupe de travail s'est réuni le 26 mai 2017 pour examiner la problématique en objet. L'ancienne Cheffe du Service des politiques et des meilleures pratiques du Département des opérations de maintien de la paix, Renata Dwan, a présenté un projet de cadre de politique du Département, dont l'avant-projet avait fait l'objet d'un examen préliminaire lors d'une réunion similaire que le Groupe de travail avait organisée l'année dernière.

16. Dans son exposé, M^me^ Dwan a mis en exergue quatre aspects de la problématique sur lesquels les délégations s'étaient montrées très exigeantes lors de la précédente réunion dédiée à cette question, à savoir :

- La définition ;
- La confidentialité ;
- La coordination ;
- La formation.

17. S'agissant de la définition, M^me^ Dwan a indiqué qu'à la réunion de 2016, les États Membres avaient mis l'accent sur la distinction entre le renseignement dans les opérations de maintien de la paix et les activités clandestines de collecte d'informations.

18. Selon elle, le cadre de politique devait s'appliquer à la collecte de renseignements nécessaires pour garantir la sécurité et la sûreté des opérations de maintien de la paix, ainsi que la protection des civils.

19. S'agissant de la confidentialité, M^me^ Dwan a rappelé que les informations obtenues dans le cadre des opérations de maintien de la paix restaient la propriété de l'ONU et que pour celles recueillies par le moyen des drones, l'ONU devrait signer des accords avec les pays contributeurs de troupes et de personnel de police ainsi que l'État hôte de la mission.

20. La Cheffe du Service des politiques et des bonnes pratiques a indiqué, en outre, que l'ONU entend publier des directives et des principes sur la dissémination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix et souligné qu'il fallait une évaluation rigoureuse de tous les risques de divulgation des informations obtenues.

21. Elle a également précisé que le chef d'une mission de maintien de la paix était seul habilité à juger de la nécessité de partager les informations obtenues avec les composantes de sa mission et que toute décision à cet égard devra être justifiée et appliquée dans le respect des directives en vigueur à l'ONU.

22. En ce qui concerne la coordination, M^me^ Dwan a rappelé le rôle clef que devront jouer le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe des opérations de maintien de la paix, en insistant sur le fait que le modèle de coordination retenu sera modulable en fonction des missions et des réalités du terrain. Enfin, M^me^ Dwan a annoncé la décision du Secrétariat d'élargir la formation dans le domaine de la gestion de l'information au-delà des hauts cadres pour atteindre tout le personnel de l'ONU.

23. Au cours des débats, plusieurs membres du Groupe de travail ont souligné l'importance de la collecte et de l'analyse des informations dans le cadre des opérations de maintien de la paix, surtout dans les environnements dits asymétriques, où la sécurité et la sûreté des troupes constituent un véritable défi.

24. Certains membres ont également rappelé que la collecte (non clandestine), la vérification, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations par une mission de maintien de la paix des Nations Unies devaient respecter strictement les dispositions de la Charte des Nations Unies.

25. D'autres membres du Groupe ont fait part de leur déception de ne pas voir reflétées dans le projet de document du Secrétariat la définition et les modalités de travail adoptées par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix après plusieurs mois de discussions laborieuses ; ils ont également dit que le Secrétariat devrait s'aligner sur les décisions des États Membres.

26. Le Secrétariat a répondu que le but était d'avoir une définition simple et pratique.

C. Renouvellement du mandat de la MINUSMA : quels défis, quelles perspectives ?

27. En prélude au renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le Groupe de travail a tenu une réunion de travail sur la question le 8 juin 2017.

28. Venu faire connaître les points de vue de son pays sur la question, le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'Ambassadeur Issa Konfourou, a déclaré que le problème de la MINUSMA résidait moins dans la robustesse de son mandat tel qu'il était prévu dans la résolution 2295 (2016) que dans le manque de moyens et de ressources pour le mettre effectivement en œuvre.

29. Il a ainsi déploré les difficultés rencontrées par la MINUSMA pour atteindre sa pleine capacité opérationnelle et souhaité que réalisation des promesses faites lors de la conférence de haut niveau sur la génération de forces, organisée en mai 2017 au Siège de l'ONU, permette de combler le fossé.

30. Par ailleurs, l'Ambassadeur Konfourou a souligné qu'il fallait relever le défi de la coopération entre la MINUSMA et les forces maliennes, et exhorté les forces onusiennes à changer leur « position statique » afin de ne pas donner aux groupes extrémistes les moyens de circuler et de s'organiser.

31. L'Ambassadeur Konfourou a insisté sur le fait que le mandat renouvelé de la MINUSMA devrait comprendre les priorités suivantes :

a) Une bonne réforme du secteur de sécurité et des cantonnements ;

b) Le renforcement de la coopération entre la MINUSMA et les forces maliennes ;

c) L'adoption d'une politique plus dynamique face aux groupes terroristes ;

d) L'appropriation nationale et le partage des dividendes de la paix avec les populations maliennes, qui doivent jouer un rôle central dans le processus de paix et de réconciliation ;

e) La prise en compte de la dimension régionale de l'insécurité dans le Sahel, en déployant la force G5 Sahel dont l'action contribuera à l'amélioration de l'environnement opérationnel de la MINUSMA.

32. Le deuxième expert, Chef de l'équipe MINUSMA du Département des opérations de maintien de la paix, Samuel Gahigi, a déclaré que le renforcement des missions de bons offices et le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation issu du Processus d'Alger doivent figurer au premier rang des priorités du nouveau mandat. Ainsi, il a souligné l'importance de réconcilier la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Coalition du peuple pour l'Azawad en vue de mettre en place des patrouilles mixtes, indispensables pour améliorer la sécurité au nord du Mali.

33. Une autre question prioritaire reste le rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État, notamment dans la région de Kidal, selon le représentant du Département des opérations de maintien de la paix.

34. M. Gahigi a enfin mis l'accent sur l'importance de la coordination entre les différentes forces sur place, en perspective du déploiement de la force G5 Sahel.

35. Le Directeur du bureau de New York de l'ONG International Crisis Group, Richard Atwood, a également fait un exposé au Groupe de travail lors de cette séance. Il a défini cinq priorités devant être prises en compte dans le cadre du renouvellement du mandat de la MINUSMA, à savoir :

a) Le renforcement des missions de bons offices ;

b) Une plus grande participation de la MINUSMA au processus de réconciliation nationale ;

c) L'accroissement de la mobilité de la mission et le renforcement du dispositif des casques bleus pour la protection des civils ;

d) Une meilleure définition du rôle de la force conjointe G5 Sahel et de ses liens avec la MINUSMA ;

e) L'adoption de sanctions contre les parties qui entravent la mise en œuvre de l'accord politique.

36. Au cours des débats, les délégations ont essentiellement convenu que le mandat actuel de la MINUSMA était satisfaisant dans l'ensemble, mais que certains aspects pourraient être améliorés, dont :

a) Les bons offices et l'appui au processus politique ;

b) La réforme du secteur de sécurité et le rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État ;

c) Le renforcement des moyens et des capacités opérationnelles de la MINUSMA ;

d) La planification intégrée de la MINUSMA ;

e) La lutte contre l'insécurité au centre et dans le nord du pays ;

f) Le renforcement de la coordination entre les différentes forces sur le terrain ;

g) L'appropriation nationale, le développement et les dividendes de la paix.

D. Réunion spéciale avec les pays contributeurs de troupes et de personnel de police sur la réforme des opérations de maintien de la paix

37. À la demande des États-Unis d'Amérique, le Groupe de travail a tenu une réunion spéciale le 3 octobre 2017, afin d'avoir un dialogue tripartite entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police sur la réforme des opérations de maintien de la paix.

38. Dans son intervention, l'Ambassadeur Fodé Seck a souligné l'importance de la réunion qui, selon lui, constitue un bon départ dans la mise en œuvre de la disposition importante figurant dans la résolution 2378 (2017) du Conseil de sécurité adoptée à l'initiative de l'Éthiopie, dans le cadre de sa présidence.

39. Évoquant les initiatives de rationalisation en cours dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en particulier la réduction des effectifs de certaines missions, l'Ambassadeur Seck a insisté sur l'importance de l'affectation des troupes en fonction des nécessités. Il a également déclaré que des missions comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la MINUSMA, qui sont déjà sur une trajectoire de succès, nécessitent des renforts en ressources humaines et matériels pour consolider les acquis.

40. L'Ambassadeur Seck s'est également demandé comment le Secrétariat, le Département des opérations de maintien de la paix et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police pourraient s'entendre sur le sujet de la réforme des opérations de maintien de la paix.

41. L'Ambassadrice et Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nikki Haley, a rendu un vibrant hommage aux soldats de la paix dont certains ont payé le prix ultime au service de l'ONU.

42. Sur la réforme des opérations de maintien de la paix, elle a estimé que trois questions fondamentales devaient être posées :

a) Les missions ont-t-elles le mandat et les capacités dont elles ont besoin pour réussir ?

b) En se retirant, les missions laissent-elles les pays plus forts qu'elles ne les avaient trouvés ?

c) Dans le cas contraire, comment est-il possible de changer cette donne ?

43. Selon elle, l'objectif est moins de faire des réductions massives de personnel que de rendre les missions plus intelligentes et plus efficaces. Elle a ainsi précisé qu'il faudrait renforcer l'effectif des missions lorsque cela se justifie et réduire les missions au personnel inutilement pléthorique et aux résultants insuffisants.

44. C'est pour cette raison que les États-Unis d'Amérique soutenaient l'élaboration d'indicateurs de performance clairs afin d'obtenir des mandats plus ciblés et de veiller à l'efficacité des missions.

45. M^me^ Haley a également estimé qu'il était temps de donner au Secrétaire général de l'ONU la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ses initiatives de réforme.

46. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a rappelé la vision du Secrétaire général de l'ONU sur les opérations de maintien de la paix et leur évolution. Il a ainsi souligné l'importance d'accorder la primauté aux questions politiques, en veillant à ce que les missions reposent sur une stratégie politique claire, aient des mandats plus ciblés et fassent l'objet d'examens stratégiques périodiques.

47. M. Lacroix a également estimé que la situation sur le terrain doit faciliter le passage d'un maintien de la paix statique à un maintien de la paix plus dynamique. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des capacités spécifiques là où celles-ci font encore défaut, comme la réaction rapide ou une meilleure utilisation de la technologie.

48. Enfin, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a insisté sur le soutien aux partenariats avec les organisations intra et infrarégionales, comme le partenariat avec l'Union africaine, lorsque le déploiement d'une opération de maintien de la paix n'est pas la solution.

49. Le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, Atul Khare, a rappelé que le coût par soldat de la paix a été réduit de 23 % au cours des 20 dernières années et insisté sur le fait que la qualité du service rendu n'avait pas baissé pour autant.

50. Au cours des débats, les membres du Groupe de travail ont insisté sur l'importance d'améliorer le dialogue triangulaire entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Secrétariat et le Conseil de sécurité, afin de faciliter une meilleure mise en œuvre des mandats.

51. Ils ont rappelé que les mandats doivent être ciblés, mieux adaptés, mais aussi adoptés et examinés de manière progressive et périodique, suivant un calendrier clair incluant une stratégie de sortie.

52. Dans le cadre de la rationalisation des opérations de maintien de la paix, les membres du Groupe ont souligné l'importance d'avoir des indicateurs de performance donnant une meilleure idée de l'état des missions de sorte à mieux cerner les changements à apporter. Ils ont surtout insisté sur le besoin d'un financement approprié ayant une incidence directe sur l'efficacité de l'opération. Certains membres du Groupe ont souligné le besoin de renforcer le rôle et la place des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans les processus décisionnels ainsi qu'aux postes de commandement des opérations de maintien de la paix.

53. D'autres ont mis l'accent sur le soutien aux initiatives de réformes du Secrétaire général de l'ONU et la nécessité de lui donner la marge de manœuvre suffisante pour simplifier ses démarches, ainsi que sur le problème des exploitations et atteintes sexuelles.

E. Renforcement du dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police

54. Le 10 novembre 2017, le Groupe de travail s'est penché sur la problématique du renforcement du dialogue triangulaire.

55. Cette rencontre a été organisée en coopération avec le Pakistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, facilitateurs du processus mis en place à cet effet au sein du Comité des 34.

56. Les représentants de ces deux pays ont fait exposés au cours de la réunion ainsi que le Directeur de la Division Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, Jack Christofides, et un membre de l'International Peace Institute et auteur du livre « Triangular Cooperation: Key to All », Alexandra Novosseloff.

57. M^me^ Novosseloff a déclaré que la coopération triangulaire devrait être un principe de base au sein de l'Organisation, car l'élaboration des mandats, le financement et la fourniture de personnel en uniforme passent par des entités différentes.

58. Elle a rappelé que des États Membres ont lancé à plusieurs reprises des initiatives à cet égard, mais qu'elles n'ont pas donné lieu à un processus régulier et systématique permettant d'institutionnaliser une pratique, d'établir « un cadre » (comme le réclame le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix). Elles n'ont pas non plus permis de remplacer des rencontres vides et sans valeur ajoutée, qui représentent une charge supplémentaire pour l'ensemble des membres du Conseil, par des consultations interactives ayant un véritable effet et bénéficiant à tous.

59. Elle a indiqué qu'il faudrait trouver un lieu et un moment précis pour mieux définir le cadre mentionné par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix pour que cette interaction devienne une pratique constante du Conseil et ne dépende pas de la bonne volonté des uns ou des autres.

60. En résumé, M^me^ Novosseloff pense qu'il faut parvenir à un équilibre entre la dimension formelle et la dimension informelle de sorte que les protagonistes – le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et le Secrétariat – puissent instaurer le climat de confiance qui permettrait d'aborder des sujets sensibles.

61. Elle a fait les propositions suivantes concernant la forme que devraient prendre ces réunions :

Consultations régulières

62. M^me^ Novosseloff a indiqué que ces consultations triangulaires devraient prendre la forme de réunions informelles et privées régulières entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les principaux pays fournisseurs de troupes et de personnel de police. Dix pays contributeurs de troupes et de personnel de police pourraient être considérés comme un bon chiffre pour permettre une discussion ciblée. Une certaine flexibilité serait bien sûr nécessaire pour ajuster le nombre exact de participants, mais les réunions ne devraient pas être transformées en un autre forum où personne ne serait disposé à parler des vrais problèmes ouvertement et de manière informelle.

Nature des réunions

63. M^me^ Novosseloff a indiqué que ces réunions, qui pourraient être annoncées dans le programme quotidien du Conseil, devraient être essentiellement informelles afin de faciliter un dialogue constructif. Elles serviraient de cadre d'échange sur les opérations de maintien de la paix en cours et sur les principaux défis auxquels ces missions sont confrontées. Le but serait de faire en sorte que les vues et les préoccupations exprimées par les pays fournisseurs de troupes et de personnel de police soient prises en compte par le porte-plume et qu'elles aient une incidence sur la manière dont un mandat est conçu, sans porter préjudice aux prérogatives décisionnelles du Conseil.

Réunions précédant le renouvellement des mandats

64. Ces consultations devraient avoir lieu avant le renouvellement du mandat d'une mission mais aussi avant et après un examen stratégique majeur effectué par le Secrétariat, et au cas où une crise majeure concernant la mission se produirait.

Date de la tenue des consultations

65. Toutes les parties prenantes doivent pouvoir assister à ces réunions et préparer les contributions attendues. Ces réunions pourraient avoir lieu immédiatement après la communication du rapport préliminaire du Secrétaire général (communiqué aux principaux pays contributeurs de troupes et de personnel de police) et pourraient être précédées d'une séance d'information au cours de laquelle le Secrétariat présenterait les principaux éléments du futur rapport.

Participants

66. Il devrait s'agir d'experts plutôt que de représentants permanents, de sorte à éviter la lecture de remarques préparées ou formelles. Ces réunions devraient être politiques ou militaires, puisqu'elles portent généralement sur des questions militaires. Cela n'empêcherait pas la tenue de réunions à un niveau plus élevé, lorsque les enjeux sont plus importants, afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Président

67. La question se pose de savoir si ces réunions devraient être organisées par le rédacteur du projet de résolution ou par le Président du Conseil de sécurité du mois, pour leur donner une « touche institutionnelle ». Comme compromis, ces réunions pourraient être convoquées par le rédacteur (qui organise tout le travail autour du projet de résolution), mais se tenir dans le bâtiment du Secrétariat dans la salle de conférence près de la Chambre du Conseil.

68. L'objectif général est de systématiser les réunions informelles.

69. Le deuxième expert, l'Ambassadeur et Représentant permanent adjoint du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Nabeel Munir, a indiqué qu'une communication et une consultation efficaces entre les trois principales parties prenantes, à savoir le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, étaient essentielles à un maintien de la paix efficace et axé sur les résultats.

70. Il a également rappelé que les pays contributeurs de troupes et de personnel de police constituaient une source essentielle de connaissances sur les réalités du terrain et pouvaient fournir des informations fiables et pertinentes aux décideurs dans les capitales et au Siège de l'ONU.

71. Il a en outre rappelé qu'il était impératif que les pays fournisseurs de contingents soient en mesure d'exprimer leurs préoccupations sur les questions liées au maintien de la paix et, plus important encore, que leurs points de vue reçoivent la considération qu'ils méritent. La réforme en cours de l'architecture de paix et de sécurité et les prochains examens stratégiques des missions de maintien de la paix offrent une autre occasion de corriger les erreurs du passé et de travailler à un processus consultatif plus solide.

72. M. Munir a indiqué qu'en 2017 le Pakistan et le Royaume-Uni ont mené des consultations informelles sur la question de l'amélioration, afin de formuler des recommandations concrètes et pratiques. Quatre grands points de discussion ont été dégagés :

a) Forme des réunions : informelle ou formelle ;

b) Fréquence des réunions ;

c) Qui doit convoquer les consultations ?

d) Participation aux consultations : à quel niveau de représentation ?

73. M. Munir a fait part des idées suivantes, issues de ces consultations informelles :

a) Les défis d'un dialogue triangulaire plus ouvert et plus substantiel sont, notamment, le manque d'informations en temps opportun, le manque de temps pour les parties prenantes de se préparer aux réunions et le caractère ponctuel des réunions informelles ;

b) Les consultations triangulaires devraient être un mélange équilibré de dialogues formels et informels, car les deux ont leurs propres mérites ;

c) Les réunions formelles doivent être revitalisées pour maximiser leurs avantages en fournissant en temps opportun des informations pertinentes aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, pour garantir un dialogue substantiel et significatif bien avant le renouvellement des mandats ;

d) Les membres non permanents du Conseil pourraient jouer un rôle plus actif en facilitant les discussions triangulaires informelles. L'initiative de la Nouvelle-Zélande à cet égard a été très bien accueillie. Mais ces initiatives informelles restent ponctuelles et doivent être régulières et prévisibles pour produire des résultats ;

e) Les mécanismes existants tels que ce groupe de travail et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix devraient être utilisés pour des discussions plus approfondies sur les préoccupations communes relatives aux aspects normatifs du maintien de la paix ;

f) Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pourraient-ils convoquer des réunions informelles ? Ou cette prérogative appartient-elle exclusivement au Secrétariat et au Conseil de sécurité ?

g) Le calendrier de ces réunions devrait tenir compte de celui des rapports et examens du Secrétaire général de l'ONU et des dates limites pour le renouvellement des mandats, donnant le temps aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de se préparer.

74. Le troisième expert à faire un exposé, le Coordonnateur politique de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, Stephen Hickey, a fait remarquer que de nombreux mécanismes de coopération triangulaire existaient déjà et préconisé leur pleine utilisation. Il a rappelé que :

a) Les réunions formelles des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police présidées par le Président du Conseil avant les renouvellements de mandat sont devenues une pratique courante et sont incorporées dans le programme de travail du Conseil ;

b) Le Secrétariat tient régulièrement des consultations formelles et informelles avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et les membres du Conseil au niveau des experts ainsi que des séances d'information tout au long du cycle de vie d'une mission ;

c) Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police concernés sont consultés lorsque le Secrétariat procède à des examens stratégiques des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, afin de s'assurer que les conclusions et les recommandations reflètent adéquatement leurs points de vue ;

d) Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix tient des réunions sur des questions thématiques transversales et spécifiques aux missions, auxquelles les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont toujours invités, et lors desquelles, sous la direction du Sénégal, la participation a été plus active.

75. D'autres membres du Conseil, comme la Nouvelle-Zélande dans le passé et actuellement le Japon, prennent l'initiative de mettre en place des séances de dialogue plus efficaces.

76. M. Hickey a constaté que malgré cette série de discussions tripartites formelles et informelles, on avait encore l'impression que le dialogue manquait d'honnêteté et de clarté.

77. Il a proposé quelques pistes de réflexion pour rendre ces réunions plus productives.

78. M. Hickey pense que le nombre de réunions est plus ou moins satisfaisant tout comme la combinaison de consultations formelles et informelles. La question qui se pose est comment en faire un meilleur usage et tenir des discussions efficaces et en temps opportun, afin de bien informer l'élaboration, la mise en œuvre et le renouvellement des mandats de la mission ?

79. Il a insisté sur le besoin d'un ensemble de principes à convenir et à suivre par les trois « côtés du triangle ». Ces principes devraient garantir ce qui suit :

a) Toutes les parties concernées arrivent aux réunions suffisamment préparées pour permettre des échanges de vues significatifs, ouverts, actifs et dynamiques ;

b) Les discussions sont convoquées lorsqu'elles sont nécessaires et avec un préavis suffisant pour permettre de consulter et de collecter des informations auprès des parties prenantes concernées avant la réunion ;

c) Le but de la réunion et les documents à examiner lors de la réunion sont convenus et clairs pour toutes les parties avant la réunion ;

d) Les réunions se déroulent dans le cadre le plus efficace possible, formel ou informel :

e) Les réunions sont annoncées suffisamment à temps pour permettre à toutes les parties concernées d'y assister.

80. M. Hickey a enfin réitéré l'engagement du Royaume-Uni à tenir des consultations triangulaires informelles avant le renouvellement ou la création d'un nouveau mandat pour les dossiers dont il est le rédacteur.

81. M. Christofides, outre les recommandations faites plus haut, a proposé de mener des consultations sur les projets de résolution entre le Conseil de sécurité et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police avant qu'ils ne soient adoptés et d'utiliser de manière plus stratégique le Groupe de travail. Le Secrétariat pourrait ainsi fournir l'information dans les délais raisonnables, notamment pour les incidents critiques, mais aussi répondre aux questions soulevées par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

82. Au cours des débats, les membres du Groupe de travail ont déclaré qu'il fallait revitaliser le dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police. Ainsi, certains membres du Groupe de travail ont insisté sur la nécessité de faire un « brainstorming » afin de trouver des pistes d'amélioration pour les opérations de maintien de la paix, de travailler à la systématisation de l'informel et de mobiliser de manière égale les trois acteurs concernés par ce dialogue.

83. Certains membres ont indiqué qu'il fallait inviter les membres du Conseil de sécurité aux réunions informelles, dont des pays qui ne fournissent pas des contingents ou du personnel de police, pour qu'ils comprennent mieux les vues des

pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et soient ainsi mieux préparés pour les débats sur les projets de résolution.

84. Plusieurs membres du Groupe ont fait leurs les propositions des experts concernant les mesures à prendre pour renforcer le dialogue triangulaire. Certains ont également rappelé qu'il importait de prendre en compte les mesures figurant dans la note du Président du Conseil de sécurité (S/507/2017), récemment révisée par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure

III. Conclusion et recommandations

85. La participation massive et active des pays contributeurs de troupes et de personnel de police et la contribution effective du Secrétariat aux travaux du Groupe de travail au cours de cette année 2017, comme ce fut le cas l'année précédente, témoignent d'un intérêt certain pour les activités du Groupe.

86. Il convient, par conséquent, de capitaliser sur cette dynamique positive pour renforcer davantage le dialogue stratégique entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États contributeurs de troupes et de personnel de police.

87. La dernière réunion du Groupe de travail sur l'amélioration du dialogue triangulaire, organisée en coopération avec les facilitateurs du processus de consultations mis en place à cet effet au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, a jeté les base d'une coopération plus poussée entre le Conseil de sécurité et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police en vue de la mutualisation et de la synergie des efforts visant à asseoir les bases d'une confiance renouvelée, condition *sine qua non* pour l'avènement d'un dialogue plus productif et à la hauteur des attentes des différentes parties prenante.

88. Le Conseil de sécurité, le Comité spécial et le Secrétariat doivent renforcer cette synergie des efforts et des initiatives d'amélioration de la coopération triangulaire afin de promouvoir un dialogue franc et permanent entre les différents protagonistes et favoriser des discussions sur la base d'analyses approfondies et objectives de la situation sur le terrain ainsi que sur les capacités requises pour y faire face.

Annexe

Réunions du Groupe de travail entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016

Nº	*Date*	*Panélistes*	*Thèmes*
1	26 avril	M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-secrétaire général aux affaires politiques M. El Ghassim Wane, Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix L'Ambassadeur Cho Tae-yul, Président de la Commission de consolidation de la paix L'Ambassadeur Tete António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies	Développer des synergies pour la consolidation et la pérennisation de la paix en Afrique : comment l'ONU, l'Union africaine et ses mécanismes régionaux peuvent-ils renforcer leur partenariat stratégique ?
2	26 mai	Mme Renata Dwan, Cheffe du Service des politiques et des meilleures pratiques du Département des opérations de maintien de la paix	Maintien de la paix et renseignement ; collecte et analyse d'informations : mise à jour et commentaires du Secrétariat sur l'élaboration d'un cadre de politique
3	8 juin	L'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies M. Samuel Gahigi, Chef de l'équipe MINUSMA du Département des opérations de maintien de la paix M. Richard Atwood, Directeur du bureau de New York de l'ONG International Crisis Group	Renouvellement du mandat de la MINUSMA : quels défis, quelles perspectives ?
4	3 octobre	Mme Nikki Haley, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix M. Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions	Réunion spéciale avec les pays contributeurs de troupes et de personnel de police sur la réforme des opérations de maintien de la paix
5	10 novembre	M. l'Ambassadeur Nabeel Munir, Représentant permanent adjoint du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies	Renforcement du dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays contributeurs de troupes et de personnel de police

Nº	*Date*	*Panélistes*	*Thèmes*
		M. Stephen Hickey, Coordonnateur politique de la Mission permanente du Royaume Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies M. Jack Christofides, Directeur de la Division Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix M^me^ Alexandra Novosseloff, membre de l'International Peace Institute et auteure du livre « Triangular Cooperation: Key to All »	